

Veillez prendre connaissance des présentes avant d'utiliser les services de RADIOACTIF et de NETREVOLUTION, ci-après appeler LA COMPAGNIE

En utilisant les services de LA COMPAGNIE, vous acceptez d'être lié par les modalités et conditions ci-dessous

Les conditions générales s'appliquent à tous les utilisateurs des services de LA COMPAGNIE, qu'il soit Client, Revendeur, Fournisseur ou Client d'un Revendeur. Pour des fins de simplification tous ces partenaires sont assimilés à des CLIENTS.

1. Modalités et conditions

1.1. Les logiciels sont la propriété de leurs auteurs respectifs, mais LA COMPAGNIE utilise ces logiciels dans les limites permises par la licence d'utilisation. Pour les fins des présentes, les logiciels sont considérés au même titre que les équipements.

1.2. Le CLIENT s'engage à respecter les limites imposées par les licences et les conditions d'utilisation des logiciels et services de LA COMPAGNIE et de ses fournisseurs. Si par ses agissements, le CLIENT ne respecte pas lesdits droits et conditions d'utilisation, LA COMPAGNIE peut procéder à une suspension de service sans préavis. Le CLIENT à la responsabilité de lire les conditions et licences d'utilisation disponibles sur le site Internet de LA COMPAGNIE ou sur celui des fabricants et de contacter sans délai le service à la clientèle pour toutes questions ou éclaircissements.

1.3. Si le CLIENT ou ses mandataires, délibérément, par négligence ou en effectuant ses propres installations ou de toutes autres façons, occasionnent la perte ou endommagement des équipements ou installations de LA COMPAGNIE, le CLIENT paiera les coûts totaux de restauration et/ou de remplacement de ces installations, et ce, selon le moyen utilisé par LA COMPAGNIE. Lesdits coûts doivent être acquittés sans délai sur présentation d'une facture de LA COMPAGNIE.

1.4. L'entretien et les réparations seront effectués dans les meilleurs délais possibles. Des délais de 2 jours ouvrables et plus peuvent être applicables à la visite d'un technicien pour la réparation d'un problème affectant le réseau extérieur ou le réseau sous la responsabilité du CLIENT. LA COMPAGNIE ou ses mandataires peuvent simplement identifier que le problème est sur le réseau CLIENT et facturer le CLIENT pour les frais de diagnostics. Le CLIENT devra alors voir à réparer son réseau par ses propres moyens et assumer seul les frais de réparation. LA COMPAGNIE ne peut être tenue responsable de quelques dommages que ce soit associé aux délais de réparation.

1.5. Par les présentes, vous reconnaissez que LA COMPAGNIE et ses compagnies affiliées peuvent conserver et utiliser les renseignements, les commentaires ou les idées que vous leur transmettez concernant le Service (y compris tous les produits et services disponibles sur le Service). LA COMPAGNIE ouvrira et maintiendra un dossier à votre nom, toutefois LA COMPAGNIE ne transférera d'aucune façon à des tiers, les informations détenues, à moins que cette information ne soit requise pour vous fournir le Service ou qu'une autorité compétente en fasse la demande. Le mode de communication privilégié de LA COMPAGNIE avec ses CLIENTS est par courriel, si vous désirez recevoir les communications de LA COMPAGNIE par la poste des frais administratifs pourront être appliqués à votre compte. Si vous ne fournissez pas d'adresse de courriel ou si vous ne signifiez pas à LA COMPAGNIE votre nouvelle adresse de courriel, ou si votre adresse de courriel ne fonctionne pas au moment de l'envoi d'informations pertinentes, LA COMPAGNIE ne sera pas tenue de vous transmettre l'information par un autre moyen. En continuant d'accéder au Service après la transmission de telles informations vous confirmez que vous acceptez d'être lié par cette information.

2. Responsabilités

2.1. LA COMPAGNIE ne peut être tenue responsable de quelques manières que ce soit des contenus qui circulent à travers ses câbles, équipements et autres composantes de l'infrastructure mise à la disposition du CLIENT.

2.2. LA COMPAGNIE ne peut garantir le fonctionnement continu de son service ou de ses installations.

LA COMPAGNIE ne peut être tenu responsable envers le CLIENT, ou envers toutes autres personnes, de dommages résultant d'erreurs, d'omissions, d'interruptions, de retards, d'erreurs de transmission, de défauts de transmission, de pannes ou de défauts de ses installations ou de toutes autres causes. Le CLIENT dégage LA COMPAGNIE, ses fournisseurs et revendeurs, de toutes responsabilités et consent à les tenir indemnes de toutes réclamations suite à une interruption momentanée ou définitive du service.

2.3. LA COMPAGNIE ne peut être tenue responsable des mutilations ou des dommages causés par l'équipement ou les installations de LA COMPAGNIE sur le lieu du CLIENT. Dans le cas où le client n'est pas propriétaire des lieux en question, le CLIENT devra tenir LA COMPAGNIE indemne de toutes réclamations découlant de telles mutilations ou de tels dommages.

2.4. LA COMPAGNIE ne peut être tenue responsable envers le CLIENT, ou envers toutes autres personnes, quant à un dommage quelconque à un équipement, appareil ou dispositif fourni par ou pour le CLIENT provenant ou résultant du raccordement ou de l'utilisation de tel équipement, appareil ou dispositif avec les installations de LA COMPAGNIE

2.5. LA COMPAGNIE ne sera pas responsable vis-à-vis le CLIENT, ou toutes autres personnes, de tout dommage résultant d'un incendie, d'une explosion ou de tout autre événement causé par l'installation, l'utilisation ou le fonctionnement d'un circuit ou de l'équipement de LA COMPAGNIE ou d'un branchement à un équipement de LA COMPAGNIE

2.6. Dans le cas où des circuits ou des raccordements physiques relierait le réseau du CLIENT à celui de LA COMPAGNIE, LA COMPAGNIE ne sera pas responsable des dommages résultant du fait que la foudre ou d'autre(s) courant(s) électrique(s) passe(nt) du réseau de LA COMPAGNIE à celui du CLIENT ou de ce dernier à celui de LA COMPAGNIE

2.7. LA COMPAGNIE ne peut être tenue responsable :

2.7.1. De toutes pertes financières directes ou indirectes pouvant découler d'une interruption de service de quelque nature ou pour quelque cause que ce soit.

2.7.2. De toutes circonstances découlant de force majeure ou, toutes circonstances ou événements indépendants de la volonté de LA COMPAGNIE incluant sans limitation les feux, accidents, guerres, émeutes, grèves, lock-out, troubles de relation de travail, faits de Dieu, faits de l'autorité civile ou militaire, ou incapacités d'obtenir des fournisseurs habituels les matériaux, la main-d'œuvre ou les services nécessaires à l'exécution des obligations de LA COMPAGNIE

2.7.3. des actes ou omissions d'une autre compagnie, entreprise ou société exploitante de téléphone ou de télécommunication dont les installations sont utilisées aux fins de raccordement avec des points de terminaisons du CLIENT que LA COMPAGNIE ne dessert pas directement

2.7.4. De toutes déclarations diffamatoires ou violations des droits d'auteur découlant d'informations transmises ou reçues par l'intermédiaire de services obtenus de LA COMPAGNIE

2.7.5. De toutes violations de brevet résultant de la combinaison ou de l'utilisation d'installations fournies par le CLIENT avec les services obtenus de LA COMPAGNIE

2.7.6. De toutes violations de droits d'auteur ou de marque de commerce, fausses représentations ou acte de concurrence déloyale résultant de l'utilisation de services obtenus de LA COMPAGNIE

2.7.7. Des renseignements confidentiels que le CLIENT transmet et/ou reçoit via les services de LA COMPAGNIE Le CLIENT assume seul ce risque et dégage LA COMPAGNIE de toutes responsabilités.

2.7.8. De toute divulgation, volontaire ou non, à des tiers de renseignements confidentiels que le CLIENT transmet, entpose et/ou reçoit via les services de LA COMPAGNIE Le CLIENT assume seul ce risque et dégage LA COMPAGNIE de toutes responsabilités.

2.7.9. Le CLIENT assume seul les risques des dommages causés par les virus informatiques, les vers, et tous les autres programmes informatiques malicieux qui voyagent sur Internet.

2.7.10. Le CLIENT assume seul les risques reliés à la navigation sur Internet.

2.8. Si vous commandez un service Internet Haute vitesse, vous reconnaissez et convenez que les informations que vous avez fournies en passant votre commande servent à vérifier si le Service est disponible dans votre région. Étant donné la nature de la technologie DSL, LA COMPAGNIE peut, jusqu'à la date d'installation, et même après celle-ci, établir que le Service ne peut être offert dans votre région. RADIACTF décline toute responsabilité à l'égard des réclamations, dommages, pertes ou dépenses découlant de la non disponibilité du Service dans votre région, même si cette non-disponibilité vous est annoncée après l'installation.

2.9. LA COMPAGNIE ne sera en aucun cas tenu responsable de quelque réclamation, dommage, perte ou dépense, y compris, mais sans s'y limiter, toute perte de salaire ou journée de travail manquée, si un rendez-vous d'installation est manqué, que ce soit par LA COMPAGNIE ou par un tiers installateur. Il vous incombe de faire des copies de secours avant l'installation. LA COMPAGNIE ou ses mandataires ne seront responsables d'aucune perte de données

3. Restriction et obligation

3.1. Le CLIENT ne peut utiliser le service de LA COMPAGNIE ou permettre qu'il soit utilisé dans un but ou d'une manière qui soit contraire à la loi ou à la réglementation en vigueur. À cet effet, le CLIENT s'engage à ne pas utiliser l'accès Internet pour accéder, télécharger ou diffuser des contenus en violation des lois en vigueur.

3.2. Le CLIENT doit s'assurer de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la protection de ses données et de son réseau.

3.3. Le CLIENT doit préserver la confidentialité de son nom d'utilisateur et de son mot de passe qui lui permet d'accéder à son service de LA COMPAGNIE. Toutes connexions simultanées au moyen d'un même nom d'utilisateur et mot de passe sont interdites. Toute contravention à cette disposition peut entraîner des frais supplémentaires, et ce, sans préavis.

3.4 Le CLIENT ne peut utiliser de façon abusive le réseau de LA COMPAGNIE. A cette fin, LA COMPAGNIE se réserve le droit de gérer l'utilisation de la bande passante de façon à maintenir le fonctionnement de son réseau à un niveau optimal. LA COMPAGNIE peut donc ralentir les CLIENTS qui, de l'avis de LA COMPAGNIE, sur-utilisent le réseau sans aucun préavis. Tout CLIENT qui abuse sera ralenti à 20% de la vitesse maximale de son forfait pour une période de 24h. Pour tous les détails sur la politique de gestion d'abus SVP consultez

www.radioactif.ca/gestion_abus

3.5 Un CLIENT qui a un solde impayé peut également voir sa vitesse ralentie ou son compte suspendu sans autre préavis.

3.6. Le CLIENT doit aviser sans délais si sa compagnie de service téléphonique local apporte quelque changement que ce soit à son service local. Par « changement », on entend tout déménagement, même si votre numéro de téléphone reste le même, tout changement de numéro de téléphone et toute modification qui pourrait être apportée à votre service téléphonique local incluant les changements de forfait. Des frais d'annulation ou de réactivation, s'il y a lieu, seront imputés à votre compte et les forfaits requis pour maintenir votre service fonctionnel pourraient être modifiés.

4. Suspension du service par LA COMPAGNIE

4.1. LA COMPAGNIE peut suspendre le service dans les cas suivants :

4.1.1. Si le CLIENT omet de payer un compte en souffrance pourvu que ce compte le soit depuis plus de dix (10) jours de la date d'exigibilité, sauf pour les CLIENTS qui font leurs paiements via le site web de leur institution financière pour lesquels le paiement doit être reçu à la date d'exigibilité.

4.1.2. Si le CLIENT utilise ou permet à d'autres personnes d'utiliser les services de LA COMPAGNIE dans un but ou d'une manière contraire à la loi ou à la réglementation en vigueur.

4.2. Avant de procéder à la suspension, LA COMPAGNIE doit donner un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrables indiquant la raison et la date de suspension, le montant dû, le cas échéant, les frais de rétablissement du service et, s'il y a lieu, toutes autres informations pertinentes. 4.3. Nonobstant le paragraphe précédent, LA COMPAGNIE peut suspendre sans préavis le service en cas de faillite, cession volontaire de biens, mise sous séquestre, mise en liquidation ou autres cas de cessation des activités du CLIENT pour quelques motifs que se soient. LA COMPAGNIE peut également suspendre sans préavis tout CLIENT qui contrevient aux conditions d'utilisation des produits de LA COMPAGNIE et de ses fournisseurs ou tout CLIENT qui n'as pas pu être raisonnablement contacté ou tout CLIENT dont le compte est en souffrance.

4.4. La suspension du service ne dispense pas le CLIENT de toutes sommes dues à LA COMPAGNIE

4.5. Tout équipement qui n'a pas été entièrement payé demeure la propriété de LA COMPAGNIE jusqu'à son parfait paiement. LA COMPAGNIE peut en tout temps et sans préavis reprendre un équipement qui n'as pas été entièrement payé (même si un paiement partiel a été fait)

4.6 LA COMPAGNIE se réserve également le droit de limité la navigation internet des CLIENTS dont le compte est en souffrance. Donc les CLIENTS pourraient se voir automatiquement dirigé vers une page spécifique qui exige qu'il fasse un paiement avant de pouvoir continuer leur navigation web. Cette limitation ne donne pas droit à quelques crédits que ce soit.

4.7 En cas d'interruption de service pour quelques raison que ce soit, le service 9-1-1 cessera automatiquement de fonctionner, le CLIENT tiens d'avance LA COMPAGNIE, (ainsi que les employés, représentants, propriétaires, partenaires et fournisseurs) de toute réclamation découlant de tous problèmes causés par le non fonctionnement du 9-1-1.

5. Confidentialité, successeurs et ayant droit

5.1. Le CLIENT ne peut céder les droits ou obligations d'une convention ou entente avec LA COMPAGNIE sans le consentement écrit préalable de LA COMPAGNIE

5.2. Les engagements convenus aux conventions ou ententes entre LA COMPAGNIE et le CLIENT s'appliquent aux parties ainsi qu'à leurs successeurs.

5.3. Les informations contenues sur les ordinateurs, serveurs, site Internet et dans les courriels sont la propriété et la responsabilité du CLIENT. Si le CLIENT met des informations de façon publique, sans sécurité ni encryptions, LA COMPAGNIE ne peut garantir qui verra ou ne verra pas les informations. Il est de la responsabilité du CLIENT de paramétrer son réseau de façon à protéger les informations confidentielles s'y trouvant. LA COMPAGNIE ne peut être tenu responsable des failles de sécurité du système d'exploitation ou des applications, des serveurs sur lesquels se trouvent les informations du client.

6. Paiements

6.1. Les tarifs mensuels pour la fourniture de service de télécommunication sont exigés d'avance du CLIENT et sont payables dans les 7 (sept) jours suivant l'envoi par courriel de la facture au CLIENT. La date d'exigibilité est indiquée sur l'avis transmit au CLIENT, tout solde est payable sur réception de l'avis. Pour tout compte en souffrance, un intérêt à taux composé de 2 % par mois est imputé au compte du CLIENT.

6.2. À moins que LA COMPAGNIE ne reçoive un avis par écrit dans les dix (10) jours suivant l'envoi d'une facture ou d'un avis, ce dernier est présumé exact et accepté par le CLIENT.

6.3. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 2,00 \$ par envois pour les lettres et autres documents expédié par poste (aucun frais par courriel).

6.4. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 5,00 \$ pour tous les paiements retournés ou non autorisé l'émetteur de carte de crédit

6.5 Le CLIENT Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 25,00 \$ pour tous les paiements par chèques ou par Internet retournés par l'institution financière

6.6. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 60,00 \$ pour tous paiements contesté auprès de Visa ou Mastercard.

- 6.7. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 20,00 \$ pour les changements de forfait à la même adresse ou les changements de personne responsable au compte
- 6.8. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais de 90,00 \$ pour le diagnostic d'un problème qui est situé à l'intérieur du réseau sous la responsabilité du client suite à l'ouverture d'un billet de dérangement ou pour tout problème d'un équipement propriété du CLIENT ou si le CLIENT a refusé de faire des tests adéquats au préalable de l'ouverture du billet de service.
- 6.9 Le CLIENT s'engage à payer des frais de 20\$ pour toute demande d'annulation du service avant que l'installation soit complétée si l'annulation est demandée par le CLIENT ou est causée par l'absence de collaboration du CLIENT (exemple : CLIENT non présent lors de la visite d'un technicien, ce qui empêche de compléter l'installation) En plus des frais d'installation déjà payés par le CLIENT.
- 6.10. Le CLIENT s'engage à acquitter des frais d'un maximum de 300,00 \$ ou de 35% du montant dû selon la plus élevée des 2 options pour l'envoi de son compte à une agence de recouvrement.
- 6.11. Le CLIENT peut payer plusieurs mois d'avance. Tous les paiements reçus seront appliqués en entier sur son compte et le montant créditeur sera diminué au fur et à mesure de la livraison des services par LA COMPAGNIE. Le 5e jour du mois, le service est présumé rendu pour l'ensemble du mois.
- 6.12 Si LA COMPAGNIE omet de facturer des frais ou facture des frais insuffisants, vous ne serez pas tenu de payer les frais omis ou sous-facturés sauf si :
- 6.12.1 Dans le cas de frais périodiques, le montant approprié vous est facturé au cours de la période d'un (1) an suivant la date où les frais ont été engagés;
- 6.12.2. Dans le cas de frais non périodiques, le montant approprié vous est facturé durant une période de 150 jours à partir de la date où les frais ont été engagés.
- 6.13 Le CLIENT qui s'abonne au service de paiement par site web de son institution financière comprend qu'un délai supplémentaire de 3 à 5 jours ouvrable peut être requis par l'institution afin de transmettre la confirmation de paiement à LA COMPAGNIE.
- 6.13.1 Le paiement sera inscrit au dossier du CLIENT comme aillant été fait la journée de réception de la confirmation envoyée par l'institution à LA COMPAGNIE.
- 6.13.2 La date d'exigibilité du paiement demeure la même, il est de la responsabilité du CLIENT de faire son paiement suffisamment d'avance pour que LA COMPAGNIE reçoive la confirmation de paiement avant la date d'exigibilité.
- 6.13.3 Le CLIENT qui utilise cette technique de paiement accepte que son compte puisse être suspendu sans autres avis et sans délais en cas de non réception du paiement à la date d'exigibilité.

7. Utilisation d'équipement loué

- 7.1. Le CLIENT s'engage à utiliser l'équipement avec soin, prudence et diligence. Il ne doit pas le modifier ou l'altérer. De plus, il doit s'assurer de le maintenir en bon état de fonctionnement.
- 7.2. Le CLIENT s'engage à assurer l'équipement loué contre les dommages ou les altérations (incluant la perte et le vol) que pourraient subir ses équipements. Le CLIENT doit maintenir cette assurance pour toute la durée de la présente convention.
- 7.3. En cas de perte, vol, altérations ou dommages de l'équipement, le CLIENT s'engage à payer à LA COMPAGNIE : le coût d'achat, la valeur de remplacement ou les réparations nécessaires pour remettre l'équipement loué dans un état de bon fonctionnement au choix de LA COMPAGNIE. De même que tous les frais de transport de cet équipement
- 7.4. En cas de défectuosité d'un équipement loué, seul LA COMPAGNIE est autorisé à en faire la vérification et la réparation.

8. Fermeture de compte

- 8.1. Toute demande de fermeture de compte doit être faite par écrit. Le CLIENT peut utiliser le formulaire à cette fin dans la section Espace Client du site de LA COMPAGNIE. Le client peut

également envoyer un courriel à l'adresse facturation@netrevolution.com, info@radioactif.ca ou une lettre par courrier postal.

Toute demande reçue avant le 10 du mois sera effective pour le dernier jour du mois, sinon la fermeture sera effective le 15 du mois suivant. Le CLIENT est responsable du service jusqu'à la date effective de fermeture et doit donc acquitter toutes sommes due jusqu'à cette date. Pour certains service des délais supplémentaires peuvent être exigés afin de permettre de récupérer les équipements et/ou que des fournisseurs tiers puissent terminer le service, le CLIENT sera responsable du paiement du service jusqu'à la terminaison complète. Si le CLIENT désire planifier une date de fin de service il doit donner à LA COMPAGNIE un préavis d'un minimum de 30 jour, il est possible que LA COMPAGNIE ne puisse terminer le forfait à l'intérieur des 30 jours LA COMPAGNIE avisera le CLIENT le plus rapidement possible de la date effective de fin de service, le CLIENT demeurant entièrement responsable du paiement jusqu'à la date de fin de service effective

8.2 En cas de fermeture d'un compte pour lequel un solde est créditeur, le remboursement du solde créditeur sera envoyé au CLIENT dans les quarante (40) à soixante (60) jours suivant la date effective de fermeture. Aucun intérêt ne sera versé sur les soldes créditeurs.

8.3 Le CLIENT doit retourner tout équipement en location dans les 15 jours suivant la date de fermeture (même si la fermeture est faites par LA COMPAGNIE sans avoir été demandée par le CLIENT) si les équipements ne sont pas retournés ils seront présumé avoir été acheté par le CLIENT au prix d'achat d'un équipement neuf en vigueur à la date de fermeture du compte ce montant devient exigible immédiatement. Les frais de retours sont au frais du CLIENT.

8.4 Le CLIENT doit désinstaller tout logiciel pour lesquels il ne paie plus le service. LA COMPAGNIE peut demander au CLIENT de fournir une preuve de désinstallation des logiciels (par exemple de fournir une copie écran de la liste des programmes installés sur l'ordinateur du CLIENT ou autre preuve équivalente selon LA COMPAGNIE).

8.5 Le CLIENT est responsable de tout solde en date de fermeture de son compte et ce solde est exigible à la date de fermeture. Tout paiement en retard est sujet à des frais administratifs et des frais d'intérêt.

8.6 Tout solde impayé de plus de 40 jours de la date d'exigibilité peut être transféré sans autre préavis à une agence de recouvrement, des frais de gestion de dossier d'un maximum de 300\$ ou de 35% du montant du (selon le plus élevé des 2 montants) seront ajoutés au solde avant le transfert à l'agence de recouvrement.

9. Hébergement et courrier électronique (courriel)

9.1. Le CLIENT a l'entière responsabilité de l'information qu'il publie sur son site Internet et/ou sur Internet. De plus, il doit s'assurer que le destinataire du contenu est approprié. LA COMPAGNIE. se réserve le droit de refuser ou de retirer, tout matériel jugé choquant, indécent ou autrement inapproprié qui serait mis sur ces serveurs ou dans les espaces mis à la disposition du CLIENT

9.2. Le courriel ne peut être utilisé pour envoyer des messages en vrac ou commerciaux non sollicités. De même, l'envoi en masse de courriel est interdit. Le CLIENT ne peut envoyer de nombreuses copies du même message ou de messages identiques, ni envoyer de gros fichiers.

9.3. LA COMPAGNIE. n'est pas responsable du réacheminement du courriel envoyé à un compte qui a été suspendu ou résilié. Tous les courriels qui n'ont pas trouvé de destinataires seront retournés à l'expéditeur et/ou supprimés.

9.4. Le CLIENT doit se conformer à la bande passante, au stockage de données et aux autres restrictions du service en vigueur.

9.5 Le CLIENT est entièrement responsable du respect des droits d'auteur relatifs à son site, serveur ou espace de stockage qui sont mis à sa disposition et il déclare qu'il est le seul propriétaire des droits d'auteurs ou qu'il utilise les licences d'exploitation des logiciels en respect de leur convention et des droits d'auteur de leur propriétaire. Le CLIENT sera seul responsable face aux propriétaires de technologie en cas de poursuite et il prendra toutes les mesures adéquates afin de protéger LA COMPAGNIE

9.6 La sauvegarde des hébergements de sites web est faite de façon général pour l'ensemble des serveurs, LA COMPAGNIE ne peut garantir la disponibilité de la copie de sauvegarde pour un site spécifique et/ou pour une date précise. Le CLIENT doit s'assurer de procéder à ces propres copies de sécurité spécifiques. LA COMPAGNIE ne peut être tenu responsable de quelques manières que ce soit de la non-disponibilité d'une copie de sauvegarde.

10. Service de téléphonie et 9-1-1

10.1 Le service de 9-1-1 offert par LA COMPAGNIE est différent du 9-1-1 classique, svp vous référez au document spécifique à ce sujet.

10.2 Le service de téléphone est offert dans les zones de couverture du service, certaines restrictions d'appel peuvent être appliqués au service (appel facturable à la pièce type 976, 411 etc)

10.3 LA COMPAGNIE ne peut garantir la qualité de la ligne ni le niveau de service disponible, à cause de la nature de la téléphonie utilisant la technologie Internet. Le service peut ne pas être disponible à certain moment pour toutes sortes de considérations techniques ou de problème de congestions. En utilisant le service le CLIENT est conscient des limitations du service

10.4 Le service de téléphone de LA COMPAGNIE ne peut en aucun cas être considéré comme une "LIFE LINE" et par conséquent il est possible que le service ne soit pas disponible en cas d'urgence, LE CLIENT devrait se prévoir un moyen alternatif de communication en cas d'urgence.

10.5 Durant un déménagement, un changement de forfait ou tout autre modifications au compte il est possible que les services ne soit pas disponible à aucune des adresses DU CLIENT durant une période de temps plus ou moins longue, les services demeurent facturable et payable par LE CLIENT durant cette période. Suite à ces changements il est possible que l'information 9-1-1 ne soit immédiatement à jour. En cas d'utilisation du 9-1-1 assurez de toujours communiquer votre adresses aux répondants.

10.6 Il n'y a aucune inscription à quelque annuaire téléphonique que ce soit d'inclus dans le forfait, Si le client désire être inscrit dans un annuaire il doit lui-même communiquer avec l'annuaire désiré, faire son inscription et payer les frais s'y rattachant directement. LA COMPAGNIE n'assume aucun frais d'aucune façon relié à quelques inscriptions que ce soit.

11. Limitation de Responsabilité et indemnisation

LA COMPAGNIE ne sera aucunement responsable de tout retard ou manquement à fournir le Service, à tout moment ou de temps à autre, ni de toute interruption ou dégradation de la qualité de la voix ou des données.

La responsabilité globale de LA COMPAGNIE envers le Client ou tout tiers relativement à des dommages directs découlant de, ou liés à, la présente Entente se limitera au moindre : a) des dommages directs réels subis par le Client, et b) des frais payés par le Client au cours du mois civil précédent.

EN AUCUN CAS LA COMPAGNIE, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS OU AGENTS RESPECTIFS NE SERONT RESPONSABLES DE — ET LE CLIENT RENONCE PAR LA PRÉSENTE AU DROIT DE RÉCLAMER — TOUS DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS, PARTICULIERS, PUNITIFS, EXEMPLAIRES, COMPENSATOIRES OU CORRÉLATIFS, OU DE TOUS AUTRES DOMMAGES, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES LÉSIONS CORPORELLES, LA MORT INJUSTIFIÉE, LES DOMMAGES MATÉRIELS, LA PERTE DE DONNÉES, LA PERTE DE REVENUS OU DE PROFITS, OU LES DOMMAGES DÉCOULANT DE, OU LIÉS À, L'USAGE OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE SERVICE, Y COMPRIS L'INCAPACITÉ D'ACCÉDER AU PERSONNEL DES SERVICES D'URGENCE PAR L'ENTREMISE DU SERVICE 911, OU D'OBTENIR DE L'AIDE D'URGENCE.

LES LIMITES ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE S'APPLIQUENT AUX RÉCLAMATIONS QUI SE FONDENT SUR LA RUPTURE DE CONTRAT, LA VIOLATION DE GARANTIE OU DE CONDITIONS, LA RESPONSABILITÉ ASSOCIÉE AUX PRODUITS, UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA VIOLATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LA RESPONSABILITÉ STRICTE ET TOUTE AUTRE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, ET S'APPLIQUENT SELON QUE LA COMPAGNIE AIT ÉTÉ AVISÉE OU NON DE LA PROBABILITÉ DE TOUT TYPE PARTICULIER DE DOMMAGES.

Le Client accepte de défendre, d'indemniser et d'exonérer de toute responsabilité LA COMPAGNIE, ses sociétés affiliées et leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants légaux respectifs, et tous autres fournisseurs de services qui offrent des services au Client ou à LA COMPAGNIE relativement à la présente Entente ou au Service fourni, à l'égard de tout dommage, réclamation, perte, amende, pénalité, coût, dépense (y compris, mais sans s'y limiter, tous frais judiciaires et dépenses) du Client, de tout tiers ou de tout utilisateur du Service du Client, ou pouvant être réclamé en leur nom, relativement à l'absence, à la défaillance ou à l'interruption du Service, y compris les appels au 911, l'incapacité du Client ou de tout tiers ou utilisateur de son Service à joindre le service 911 ou à avoir accès au personnel des services d'urgence, ainsi que tout problème d'acheminement des appels au 911, y compris, mais sans s'y limiter, la fourniture à LA COMPAGNIE de renseignements connexes erronés.

12. Divers

12.1 Le CLIENT confirme que les renseignements personnels et/ou corporatifs qu'il a donnés à LA COMPAGNIE sont exacts et s'engage à aviser LA COMPAGNIE de toutes modifications. Le CLIENT autorise LA COMPAGNIE à obtenir de l'information sur la solvabilité ou le crédit du CLIENT et à conserver cette information dans son dossier.

12.2 Si le CLIENT a droit à des rabais et ristournes, ces rabais ne sont applicables que si le compte est parfaitement payé à temps et en ordre selon les dates d'exigibilité, si le CLIENT ne paie pas son compte à date il peut voir les rabais et ristournes être révoqués sans autre préavis ou encore retenues jusqu'au paiement complet de son compte selon le choix de LA COMPAGNIE.

12.3 Dans tous les cas et en toute circonstance, s'il devait y en avoir, le maximum de la responsabilité financière de LA COMPAGNIE ne peut dépasser le montant mensuel du forfait du CLIENT.

12.4. Les présentes conditions peuvent être révisées de temps en temps. La version officielle des présentes se trouve sur le site Internet de LA COMPAGNIE. En cas de conflit entre les présentes et la version sur le site Internet, cette dernière est présumée comme exacte. Le CLIENT accepte d'avance d'être lié par les modifications futures des présentes.

12.5. Dans l'éventualité où un tribunal jugerait qu'une disposition de la présente convention est nulle ou invalide, elle sera réputée dissociable et le présent contrat et ses dispositions garderont leur effet et lieront les parties comme si la disposition en cause n'avait jamais été inscrite.